

Maison du handicap : 29 000 dossiers de plus en 5 ans

Cette « grosse machine » statue sur des situations difficiles et complexes. En Loire-Atlantique, la structure, sous tutelle du conseil départemental, parfois critiquée, aura bientôt 10 ans.

Pourquoi ? Comment ?

Une Maison départementale des personnes handicapées, c'est quoi ?

Celle de Loire-Atlantique, basée à Orvault (une antenne existe à Saint-Nazaire), a été créée le 1^{er} janvier 2006, dans la foulée de la loi Handicap du 11 février 2005. Sous tutelle du conseil départemental, elle est le guichet unique concernant les démarches liées aux diverses situations de handicap. Elle se prononce sur des dossiers de demandes (cartes invalidité, aide humaine, matériels techniques, orientation pour les enfants, etc.), dont le champ est très large.

La MDPH est un Groupement d'intérêt public (GIP), qui réunit différents interlocuteurs dans ses instances décisionnaires : État, Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), Caf (Caisse d'allocations familiales), organisations syndicales, associations de parents d'élèves, représentants de personnes handicapées, etc.

Quand, ailleurs, certains craignent une perte d'autonomie de cette structure, « en Loire-Atlantique, nous sommes rassurés, le GIP restera », affirme Grégoire Charmois, directeur de l'Association des paralysés de France (APF). « Ici, contrairement à d'autres départements,

nous sommes dans une logique de co-construction, pas dans une logique d'affrontement. »

Comment un dossier est-il instruit ?

80 000 dossiers ont été présentés à la MDPH en 2014, contre 51 527 en 2009. « Les évaluateurs sont des professionnels qui travaillent en équipe avec des médecins, des assistantes sociales, des ergothérapeutes et de nombreux partenaires. Ce qui permet une équité par rapport aux réponses apportées », explique Myriam Bigeard, présidente de la Maison départementale du handicap.

Si le plan d'aides proposé ne satisfait pas les requérants, ces derniers peuvent être reçus. « Sur 1 014 recours, nous avons rencontré 686 personnes. Une commission spécialisée se réunit chaque semaine », note l'élue départementale.

Quel est le délai d'instruction ?

En Loire-Atlantique, un dossier est instruit en 3,3 mois en moyenne. « C'est en dessous du délai légal de quatre mois », souligne la présidente de la MDPH. Certains demandeurs déplorent des délais d'attente trop longs. « Sur des situations complexes, si l'équipe décide de faire appel à des professionnels extérieurs, le dossier peut être en at-

tente plus longtemps », admet Myriam Bigeard.

Pour Grégoire Charmois, ces délais sont dus à « l'augmentation du nombre des demandes ». La gestion électronique des documents, décidée par le conseil départemental, permettra de gagner du temps.

Pourquoi des aides sont-elles revues à la baisse ?

« Une personne dont la situation a changé, qui s'appareille ou qui a aménagé son logement peut avoir, l'année suivante, besoin de moins d'aide humaine, par exemple. L'objectif, c'est d'être au plus près de la situation de la personne », explique Myriam Bigeard.

Même si l'APF reconnaît que des efforts sont faits, l'association « observe une multiplication de situations individuelles critiques. Il s'agit de mettre en place une compensation intégrale et personnalisée effective ». À ce titre, l'APF a créé, le 7 juillet, le baromètre de la compensation (<http://www.compensation-handicap.fr>) : « Il s'agit d'évaluer les départements pour objectiver ce qui remonte du terrain. »

Des familles d'enfants handicapés alertent sur leur situation. Pourquoi ?

Lorsque la MDPH notifie que l'enfant, pour son bien-être, devra suivre un



Aide humaine, matériels techniques, orientation pour les enfants, etc. La Maison départementale des personnes handicapées statue sur de nombreuses demandes.

curse en institut médico-éducatif et qu'il n'y a pas de place, que faire ? Certains lancent des bouteilles à la mer, via les réseaux sociaux notamment. « Je comprends le désarroi des familles. C'est l'État, via l'Agence régionale de santé, qui

est le seul compétent pour ouvrir des établissements et des places. Il en manque, c'est une réalité nationale. Des programmes existent qui peinent à rattraper le retard », regrette Myriam Bigeard. Actuellement, la Loire-Atlantique compte vingt-cinq

établissements et 1 145 places. « Il y a notamment un vrai problème sur l'autisme », relève Grégoire Charmois.

Magali GRANDET.

« Paolo, comme tous les enfants, a le droit d'aller à l'école ! »

Témoignage

Stéphanie Marteau, de Haute-Goulaine, mère de Paolo, 6 ans.

« Paolo est né grand prématuré. Très vite, il a été reconnu comme handicapé à 80 % car il a, entre autres, des capacités respiratoires très affaiblies et une grande fatigabilité. Seul son physique est touché et il est absolument capable d'aller à l'école comme un enfant de son âge, toutes les expertises médicales le montrent. Cette année, il vient de faire sa rentrée au CP. Il a besoin d'une aide humaine (1) sur le temps scolaire.

C'est la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH, lire ci-dessus) qui évalue les besoins de l'enfant et le dispositif auquel il aura droit. Ensuite, c'est un jeu de ping-pong permanent avec les services de l'Éducation nationale qui, eux, sont chargés d'affecter les personnels. Juste une illustration du casse-tête administratif que cela engendre pour les familles : la MDPH fonctionne en année civile et l'Éducation nationale en année scolaire. Les heures d'aide humaine sont attribuées avant décembre, alors que la rentrée est en septembre...

Concrètement, à chaque rentrée, nous ne savons pas si une personne sera affectée auprès de notre enfant,

ni si la totalité des heures accordées sera validée par l'Éducation nationale. Et, bien entendu, nous n'avons aucune garantie sur le suivi par une même personne dans la durée, ce qui demande à l'enfant de s'adapter sans cesse à des changements.

Pour Paolo, la MDPH a, cette année, attribué 15 heures d'aide humaine. Ce qui veut dire qu'il n'est accueilli que 15 heures à l'école, contre 24 heures par semaine pour un enfant sans handicap. Si on ajoute à cela les soins indispensables à Paolo, comme l'ergothérapie, dispensés sur le temps scolaire, il ne peut réellement suivre les enseignements de CP que la moitié du temps... En revanche, par la suite, on évalue ses capacités à suivre le programme et ses résultats scolaires comme s'il était présent en classe à temps plein. Ce qu'on demande à Paolo et aux enfants comme lui est quasiment insurmontable !

Nous avons fait appel du nombre d'heures d'aide humaine attribuées. La semaine dernière, nous nous sommes retrouvés devant le Tribunal de contentieux de l'incapacité. Paolo a dû venir à l'audience. Le juge nous a accordé trois heures supplémentaires par semaine. Mais vous imaginez le sentiment de culpabilité que l'on ressent alors ? De quoi sommes-



Paolo à l'école, dans sa classe de grande section, l'année dernière.

nous coupables ? Nous n'avons pas demandé toutes ces difficultés. Et notre enfant encore moins !

Mais nous voulons assumer, c'est tout. Et défendre ses droits. Comme tout petit Français depuis les lois Jules Ferry de 1881 Paolo a le droit d'aller à l'école. Faire respecter cet acquis fondamental est une bataille permanente, jamais gagnée...

Si vous saviez comme c'est porteur, pour lui, avec son corps cassé, d'évoluer au milieu d'enfants qui n'ont pas les mêmes soucis. Comme il avance avec eux. C'est ça qui nous porte

aujourd'hui. Et je me dis : comment les adultes de demain pourraient-ils accepter le handicap s'ils ne le côtoient pas dans leur enfance ? >>>

Recueilli par Anne AUGIÉ.

(1) Les aides humaines ont remplacé les AVSI, Auxiliaires de vie scolaire individuels, qui accompagnent des élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire.

HandiDon

Jusqu'au 1^{er} décembre, l'Association des paralysés de France organise un grand jeu solidaire, en Loire-Atlantique comme ailleurs. Au-delà des animations et de la vente de tickets à 2 € par les bénévoles, avec lots à gagner, il s'agit de faire connaître les actions de l'APF et de changer le regard sur le handicap. Les fonds récoltés permettront de financer des ateliers, sorties et soutiens pour les personnes suivies par l'APF. Plus d'informations sur www.handidon.fr et sur <http://dd44.blogs.apf.asso.fr>

La Loire-Atlantique en bref

Plein de chatons et chiens à adopter

Le refuge SPA du Sud Loire, installé à Bouguenais, organise une journée portes ouvertes, dimanche. « Le printemps et l'été ont vu l'arrivée au refuge de chiens et de chatons en grand nombre », indique Marie-Christine Huet, la responsable du refuge. Cette opération portes ouvertes sera l'occasion de rencontrer ces pensionnaires qui attendent une nouvelle famille.



Kanka, au refuge depuis mai, attend qu'une famille veuille bien l'adopter.

Dimanche 20 septembre, de 14 h à 18 h, les Landes-Bigot, sur la route de Pomic, sortie Labyrinthe.

Tél. 02 40 26 90 00 ou www.desanimauxetdeshommes.com.



PRIVILEGE

SOCODIM LOISIRS

À CHACUN SON CAMPING CAR !
du mercredi 16 au samedi 19 septembre 2015

de 9h à 19h sans interruption
SOCODIM LOISIRS
vous invite en avant-première et
avant le Salon du Bourget à découvrir

les nouveautés 2016

Conditions spéciales sur la nouvelle gamme 2016 - Prix indicatifs sur les modèles 2015

NOUVEAU